

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 26 mars 2024

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 28
Votants : 37 (dont 9 pouvoirs)
▪ Dont pour : 37
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

M. Georges BRENDENT

Délibération n°2024.04.02/546

**Approbation du  
compte de gestion 2023 :**  
**. Budget principal**

Rapporteurs

*Mme Renée-George  
NABAJOTH-DELOUMEAUX*

Vice-présidente de la commission  
affaires financières

*M. Marc MIGEREL*

Directeur des affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 AVR. 2024

- publication sur le site internet  
ou notification, le :

30 AVR. 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	2 <sup>ème</sup> séance de l'année
<b>Séance du 10 avril 2024</b>	

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 10 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-Point IGNACE 97 139 Les Aymes) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Étaient présents : 28 conseillers communautaires

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BRENDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires** : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 9

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président) à M. Georges DAUBIN  
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Joseph LEE

**Autres membres du bureau** : Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Nadège THEOPHILE

Mme Lyliane PIQUION à M. Fred EUSTACHE

**Autres conseillères communautaires** : Mme Johane DAHOMAS à M. Chazy CIRANY

Mme Magaly MARCIN à M. Teddy FOULE

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

En cours de séance :

**Autres conseillers communautaires** : M. Fulbert HENRY à M. Fabert MICHELY  
Mme Sandra ENJARIC à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

Nombre de conseillers absents excusés : 5

**Vice-présidents** : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)-  
Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseillères communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS-  
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

**Vice-président** : M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président) *départ de Mme ENJARIC*

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

**Vice-président** : M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau** : M. Pierre THICOT

**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO-  
M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 18 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** D'approuver le compte de gestion *Budget principal* comme présenté au rapport :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 101020

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC CA  
CAP EXCELLENCE-CC MARIE-GALAN

ETABLISSEMENT : CA CAP EXCELLENCE

**Résultats budgétaires de l'exercice**

91000 - CA CAP EXCELLENCE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 097 525,97	77 181 953,65	99 279 479,62
Titres de recette émis (b)	8 484 616,92	72 396 823,62	80 881 440,54
Réductions de titres (c)		635 920,67	635 920,67
Recettes nettes (d = b - c)	8 484 616,92	71 760 902,95	80 245 519,87
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 097 525,97	77 181 953,65	99 279 479,62
Mandats émis (f)	13 330 493,48	78 944 736,61	92 275 230,09
Annulations de mandats (g)	400 000,00	4 837 334,15	5 237 334,15
Depenses nettes (h = f - g)	13 330 493,48	74 107 402,46	87 437 895,94
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	4 845 876,56	2 346 499,51	7 192 376,07

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024

Le président de séance  
Le président

Le secrétaire de séance  
Le 5<sup>ème</sup> vice-président



Eric JALTON

Georges BREDENT

30 AVR. 2024

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 30 AVR. 2024

